



## Taxe ordure ménagère de 2002

Par **teddy\_old**, le **15/06/2007** à **10:30**

bonjour ,peut etre pourez vous m'aider, merci d'avance: hier j'ai reçu de la part de l'organisme qui s'occupe de l'appartement ou j'habitais de 2001 a 2003 un courrier me demandant la somme de 138 euros concernant la taxe fonciere d'ordure ménagère de l'année 2002; sachant qu'ils ont un délais maximum de 5 ans (art 2277 loi n) 71/586 du 16/07/1971) pour me demander cette dernière: la question est comment savoir si l'on est dans la 5 eme ou la 6 eme année car si l'on est dans la 6 eme :impeccable. merci de votre réponse .  
cordialement teddy